

PLAN ANNUEL 2023

Gens
Prévention
Intégrité



À L'INTÉRIEUR

Message du président du conseil d'administration.....	2
Vision et mission.....	3
Priorités.....	4
Gens.....	5
Prévention.....	9
Intégrité.....	13
Aperçu des indicateurs.....	16
États financiers.....	17

UNE VISION CLAIRE, UN CHEMINEMENT PRÉCIS

Notre vision est de faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler. Nous intégrons notre vision dans toutes nos activités, qu'il s'agisse d'une rencontre avec un lieu de travail pour discuter d'un programme d'hygiène et de sécurité ou de l'aide offerte à un travailleur et à son employeur pour élaborer un plan de retour au travail.

Comme le précise notre *Plan stratégique 2022-2024*, notre Plan annuel 2023 comporte trois priorités, notamment les gens, la prévention et l'intégrité.

En tant qu'organisme qui met les gens au premier plan, nous visons à créer et à offrir une expérience exceptionnelle pour les employés et les clients.

Pour ce qui est de la prévention, nous travaillons avec les travailleurs, les employeurs, les organismes de sécurité et les fournisseurs de soins de santé pour prévenir les blessures, les maladies, les décès et l'incapacité au travail.

Nous protégeons également l'intégrité de notre régime. L'indemnisation des travailleurs ainsi que la santé et la sécurité au travail sont des éléments fondamentaux d'un Nouveau-Brunswick dynamique, durable et sain.

Après une période d'incertitudes liées à la pandémie, le plan annuel de 2023 vise la stabilité. Vous constaterez une tendance à mettre en œuvre des stratégies et des initiatives tournées vers l'avenir. En 2023, nous



voulons mettre l'accent sur l'efficacité à long terme, laquelle sera avantageuse à la fois pour les travailleurs et les employeurs.

Nos progrès sont liés entre autres à la modernisation. Travail sécuritaire NB suit une feuille de route détaillée qui s'échelonne sur plus de cinq ans et qui touche tous les aspects de l'organisme. Je vous invite à en apprendre davantage sur la modernisation à la page 17.

Dans tout ce que nous faisons, nous avons besoin de votre participation. Je vous remercie à l'avance de votre passion et de votre engagement envers la santé et la sécurité au travail. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous pourrions créer un Nouveau-Brunswick plus sécuritaire.

Mel Norton
Président du conseil d'administration



Notre vision

Faire du Nouveau-Brunswick
l'endroit le plus sécuritaire
où travailler.



Notre mission

Collaborer avec tous
les intervenants pour
concevoir, bâtir et gérer
un continuum efficace de
sécurité et des soins.

PRIORITÉS



GENS

Nous créerons une culture axée sur les gens qui se traduira par une expérience exceptionnelle de l'employé et du client.

UNE EXPÉRIENCE EXCEPTIONNELLE

Assurer la santé et la sécurité des travailleurs néo-brunswickois est plus qu'un devoir – c'est une passion! Nous sommes aussi des travailleurs, tout comme nos filles et nos fils, nos sœurs et nos frères, nos parents, nos amis et nos collègues. Ensemble, nous bâtissons un solide réseau de soutien.



PRÉVENTION

Ensemble, nous allons prévenir les blessures, les maladies, les décès et l'incapacité au travail.

UNE PROVINCE SANS BLESSURE OU INCAPACITÉ LIÉE AU TRAVAIL

Habituellement, lorsque nous pensons à la prévention, nous pensons aux blessures ou aux maladies. Cependant, Travail sécuritaire NB est en train de changer cette mentalité. Nous la définissons également comme aider les travailleurs blessés à se rétablir au travail lorsque cela est possible, en les faisant participer et en les gardant productifs afin d'aider à éviter l'incapacité.



INTÉGRITÉ

Nous protégerons l'intégrité du régime.

NOTRE PRINCIPE DIRECTEUR

En tant que responsables d'une gérance de confiance, nous sommes engagés à bâtir un régime solide, stable et durable. Bien que la durabilité financière soit un élément clé, l'intégrité du régime comprend également la bonne gouvernance, la protection de la vie privée, les nouvelles technologies, la cybersécurité et un fondement législatif solide.



GENS



BUT

Nous créerons une culture axée sur les gens qui se traduira par une expérience exceptionnelle de l'employé et du client.

OBJECTIFS



Favoriser une culture à rendement élevé qui est inclusive, engagée et habilitée.



Faire évoluer l'expérience des services aux clients accessibles et personnalisés.



Axer la prestation de services sur la qualité, l'efficacité, les résultats voulus et les ressources appropriées.

INITIATIVES CLÉS

LES GENS AU PREMIER PLAN

Travail sécuritaire NB accorde la priorité aux gens, et cela commence au sein de notre propre organisme. Ce n'est que lorsque nos employés sont appuyés, en sécurité et engagés que nous pouvons en faire autant pour les travailleurs et les employeurs néo-brunswickois. Le programme Souci pour nos employés (dans le cadre du volet de la modernisation) permettra d'établir une base solide pour nos employés. Nous nous inspirerons d'activités déjà en voie d'élaboration, telles qu'un cadre amélioré de santé et de sécurité psychologiques, et nous continuerons à établir un modèle d'apprentissage et de perfectionnement qui intègre le mentorat, l'encadrement, ainsi que l'éducation et la formation opportunes. Des investissements supplémentaires dans l'harmonisation de la culture, la formation en gestion du changement, le perfectionnement en leadership et la planification de la relève permettront à Travail sécuritaire NB de devenir un employeur de choix au Nouveau-Brunswick.

DES TAUX DE COTISATION STABLES ET DES EFFORTS EN VUE D'AMÉLIORER LES PRESTATIONS

Travail sécuritaire NB s'engage à toujours offrir la meilleure valeur possible à ses clients. Il s'agit notamment de trouver un juste équilibre entre les besoins des employeurs qui paient une cotisation et ceux des travailleurs qui ont besoin d'une aide financière et médicale à la suite d'une blessure subie au travail. En 2023, Travail sécuritaire NB déploiera des efforts en vue de maintenir un taux de cotisation moyen concurrentiel pour les employeurs à mesure qu'ils continuent de se remettre de défis financiers découlant de la pandémie, ainsi que des taux d'intérêt et d'inflation à la hausse. Pour les travailleurs et leur famille, il travaillera en vue de voir à ce que des modifications législatives soient apportées pour améliorer les prestations, ce qui permettrait aux travailleurs blessés de mieux se concentrer sur leur rétablissement pendant une période difficile.

DES OUTILS MODERNISÉS POUR LES LIEUX DE TRAVAIL

Travail sécuritaire NB est engagé à offrir des services de qualité exceptionnelle aux clients. Dans le monde d'aujourd'hui, cela signifie qu'il faut tirer parti de nouvelles technologies. Travail sécuritaire NB commencera à offrir des formulaires en ligne afin d'améliorer les processus de demande de prestations et de déclaration d'incidents. Ces formulaires permettront d'assurer que les employeurs et les travailleurs donnent tous les renseignements nécessaires, ce qui réduira le nombre d'appels téléphoniques pour obtenir plus de renseignements et les délais d'attente inutiles. Nous mettrons également à jour les outils Web



destinés aux comités mixtes d'hygiène et de sécurité (modèle de procès-verbal amélioré, questionnaire d'auto-évaluation et soutien en ligne) afin de renseigner les lieux de travail et les aider à être plus efficaces. Nous nous pencherons également sur la « prévention axée sur les données ». Une stratégie de données et une feuille de route, quoique encore à un stade initial, nous permettront d'améliorer la fonctionnalité du partage de données avec les employeurs et les travailleurs du Nouveau-Brunswick. Cette mesure peut aider les entreprises à prendre des décisions éclairées sur les tendances et les activités de prévention. Nous tirerons également parti de la technologie pour améliorer nos processus internes, ce qui se traduira par un meilleur service pour nos clients. Cela comprend l'élaboration d'un système de gestion de file d'attente pour notre processus de demande de prestations et la possibilité pour nos fournisseurs de services de transmettre davantage de rapports importants en ligne afin d'orienter notre prise de décision et les services offerts aux clients.



« Les gens sont le fondement de Travail sécuritaire NB. Nos clients, nos employés et les intervenants sont au cœur de tout ce que nous faisons. En tant que spécialiste en recrutement, j'accorde une grande importance à l'expérience des candidats. Je veux que ces derniers se sentent valorisés et respectés, quel que soit le résultat. »

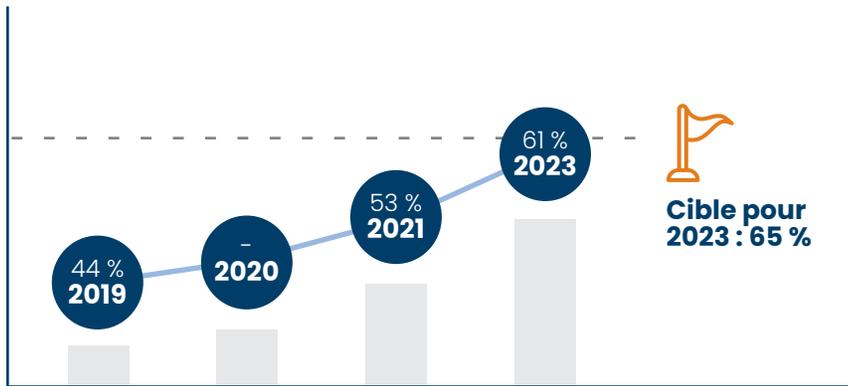
– **Angela Cormier**
Spécialiste en recrutement, Travail sécuritaire NB

INDICATEURS



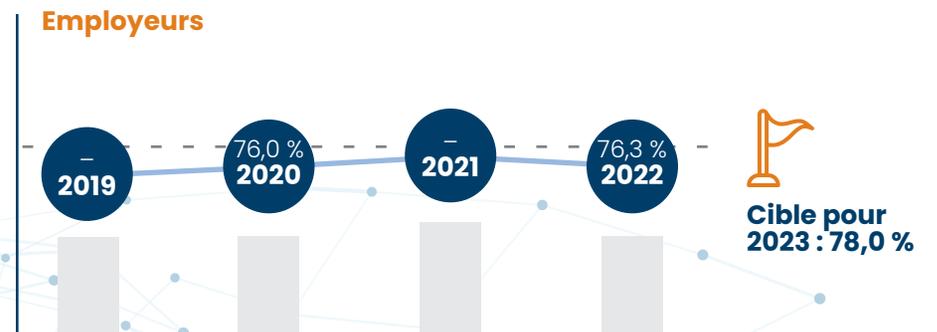
ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS

L'engagement des employés favorise le succès en encourageant la collaboration et la communication; en améliorant la productivité; en établissant une confiance et des relations; ainsi qu'en assurant le maintien en poste d'employés et l'acquisition de talents. Nous effectuons un sondage approfondi sur l'engagement des employés chaque année.



SATISFACTION DES CLIENTS

Travail sécuritaire NB mène une enquête sur la satisfaction des clients chaque année auprès de 300 employeurs et 1 000 travailleurs blessés choisis au hasard qui ont reçu de ses services au cours de la dernière année. Les facteurs déterminants de l'indice pour les travailleurs sont l'attitude et le comportement du personnel; les résultats; la communication; et la rapidité des services. Les facteurs déterminants pour les employeurs sont l'attitude et le comportement du personnel; les résultats; la prestation des services; et la culture de santé de sécurité au travail.





PRÉVENTION



BUT

Ensemble, nous allons prévenir les blessures, les maladies, les décès et l'incapacité au travail.



OBJECTIFS



Renforcer la responsabilité et l'efficacité en offrant les bons services, au bon moment et au bon endroit, fournis par les bonnes personnes.



Promouvoir une culture de sécurité, de maintien au travail et de retour au travail rapide au sein des lieux de travail de la province.



Tirer parti des capacités, de l'expertise et de l'accessibilité de nos réseaux de fournisseurs de services et de nos partenariats stratégiques.

INITIATIVES CLÉS

LÉGISLATION PORTANT SUR LA PÊCHE

À la suite de la récente adoption de la *Loi concernant l'hygiène et la sécurité des pêcheurs*, Travail sécuritaire NB concentrera ses efforts en vue de préparer l'industrie de la pêche et ses propres employés. Le projet de loi, qui a reçu la sanction royale en décembre 2022, prévoit des modifications à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Les bateaux de pêche seront considérés comme un « lieu de travail », et l'industrie devra adopter des mesures d'hygiène et de sécurité au travail, tout comme les autres employeurs et superviseurs de la province. De plus, l'utilisation d'un gilet de sauvetage ou d'un vêtement de flottaison individuel approuvé par Transports Canada sera désormais obligatoire à bord d'un bateau de pêche. En 2023, Travail sécuritaire NB continuera à travailler de près avec l'industrie de la pêche pour ce qui est de l'éducation et de la sensibilisation afin de voir à ce que toutes les parties soient bien préparées pour faire face aux nouvelles exigences qui entreront en vigueur en juin 2024. Nous préparerons également notre propre équipe afin d'assurer que nous sommes prêts pour les activités de sensibilisation et de conformité.

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LOI SUR L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL : SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

La *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et ses règlements sont des éléments fondamentaux d'une solide culture de travail sécuritaire au Nouveau-Brunswick. L'an dernier, Travail sécuritaire NB a fait la promotion de l'examen public du gouvernement du Nouveau-Brunswick portant sur le *Règlement général 91-191* pris en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité*

au travail. De nombreuses dispositions du *Règlement* sont vieilles et ne sont plus conformes aux autres provinces et territoires au pays ou aux pratiques modernes au sein des industries. Les modifications proposées ont été préparées en collaboration avec des comités techniques d'intervenants. Les modifications touchent 22 sujets, y compris le bûcheronnage et la sylviculture; la construction; la sécurité électrique; le verrouillage; les mines; les matériaux contenant de l'amiante; et la qualité de l'air et la ventilation. En raison de l'ampleur des modifications, ces dernières seront mises en œuvre en trois phases. Les modifications dans le cadre de la phase I ont été mises en œuvre en avril 2022. Les recommandations dans le cadre de la phase II ont fait l'objet d'une consultation en juin 2022 et elles seront mises en œuvre au début de 2023. La phase III de l'examen public devrait commencer au début 2023. En raison du grand nombre de modifications, il faudra accroître les activités de sensibilisation et d'éducation. Travail sécuritaire NB prendra des mesures concrètes pour communiquer les modifications aux groupes de travailleurs et d'employeurs.



SERVICE DE MAINTIEN AU TRAVAIL / INTERVENTION PRIMAIRE

Travail sécuritaire NB est engagé à prévenir l'incapacité au travail. Des preuves démontrent que les travailleurs qui se rétablissent pendant qu'ils sont au travail ou qui retournent au travail dès qu'il est sécuritaire de le faire obtiennent de meilleurs résultats. En 2022, nous avons donc mis en œuvre le service Maintien au travail, qui vise une communication dès le début du processus ainsi qu'une approche de soins par étapes pour les travailleurs et les employeurs. Le service permet également de dépister plus rapidement les clients à risque élevé d'être atteints d'une incapacité au travail afin qu'ils puissent faire l'objet d'un renvoi accéléré en vue de la gestion de cas et obtenir un bon plan de réadaptation qui leur permettra d'obtenir des services de soutien rapidement.

En 2023, nous poursuivrons ce travail, et examinerons des façons de mieux gérer les réclamations complexes et les partenariats en matière de soins de santé. Nous déterminerons comment tirer parti de la technologie pour simplifier et automatiser la prestation des services de santé, tout en tenant compte de l'importance des rapports personnels. En collaboration avec nos intervenants, nous élaborerons un nouveau modèle de prestation de services en matière de réclamations, c'est-à-dire un modèle qui a une orientation claire. Ensemble, nous visons à assurer des soins exceptionnels en offrant des services de haute qualité et en temps opportun, adaptés au travailleur.



« L'incapacité au travail peut être évitée : lorsqu'un travailleur ne se sent pas capable de retourner au travail, nous sommes là pour l'aider. Nous l'appuyons et l'orientons dans sa décision de retourner au travail et dans sa transition au travail. »

– **Chamila Godbout**

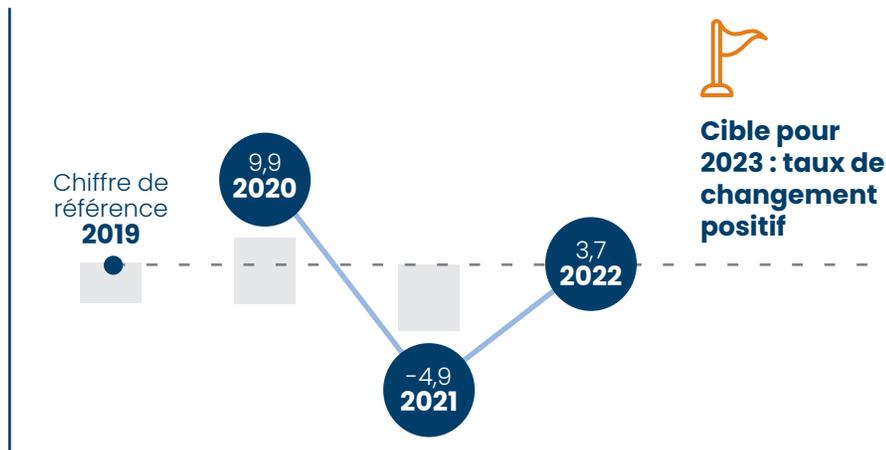
Gestionnaire de l'intervention primaire,
Gestion des réclamations,
Travail sécuritaire NB

INDICATEURS



INDICE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

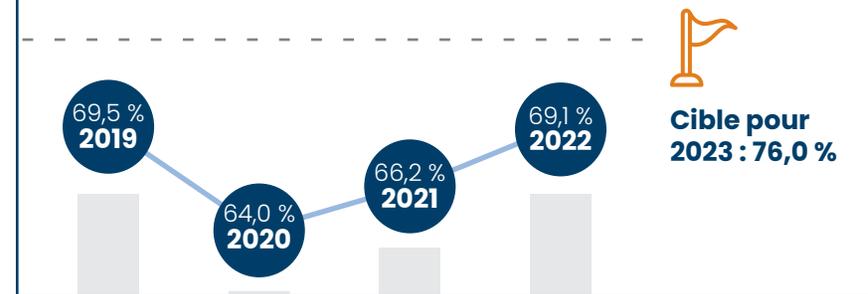
L'indice de santé et de sécurité mesure la santé et la sécurité générales des lieux de travail néo-brunswickois. Il tient compte de cinq composantes – prévention, habilitation, culture de travail, exécution des lois et blessures – et de quinze paramètres de santé et de sécurité. Les cinq composantes sont pondérées et regroupées pour obtenir une seule mesure. L'indice de santé et de sécurité nous offre une image plus complète des progrès réalisés en matière de santé et de sécurité au travail, ce qui nous aide à déterminer où nous devons concentrer nos efforts.



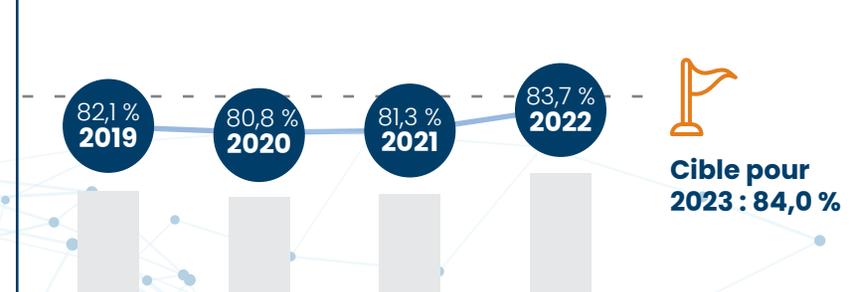
POURCENTAGE DE TRAVAILLEURS DONT LA RÉCLAMATION A PRIS FIN

Travail sécuritaire NB mesure le pourcentage de travailleurs qui ne reçoivent plus de prestations d'indemnisation dans un délai de 90 jours et ensuite de 180 jours. Ces délais nous permettent de mesurer les initiatives d'intervention précoce et de maintien au travail qui visent à mieux appuyer les travailleurs blessés. Nous comparons les résultats à ceux d'autres provinces ou territoires.

90 jours (13 semaines)



180 jours (26 semaines)





INTÉGRITÉ



BUT

Nous protégerons l'intégrité du régime.



OBJECTIFS



Mettre en place une bonne gouvernance, y compris des cadres législatifs et de politique solides, ainsi qu'une communication et un engagement transparents avec les intervenants.



Faire progresser et exploiter nos capacités en gestion des risques de l'entreprise et en assurance de la qualité.



Créer une culture de responsabilité.



INITIATIVES CLÉS

APPUI POUR LES PREMIERS INTERVENANTS

En 2023, Travail sécuritaire NB examinera la liste des cancers présumés visés par la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. La liste actuelle n'a pas été mise à jour depuis l'entrée en vigueur de la *Loi* en 2009. Il examinera également la définition d'« intervenant d'urgence » en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*. En vertu de la *Loi*, si un intervenant d'urgence (ou un premier intervenant) reçoit un diagnostic de trouble de stress post-traumatique, ce dernier est présumé être découlé du lieu de travail, ce qui accélère le processus pour obtenir du soutien en éliminant l'étape de la prise de décision. Travail sécuritaire NB déterminera si la définition actuelle reflète fidèlement la réalité des premiers intervenants et si une modification législative est nécessaire. Pour ce faire, il consultera les intervenants et s'appuiera sur des données médicales ainsi que sur des analyses comparatives avec d'autres provinces et territoires du Canada et du monde entier.

NOUVEAUX SYSTÈMES DE RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES

En tant que responsable de la gérance de confiance au Nouveau-Brunswick, Travail sécuritaire NB est engagé à établir une culture de reddition de comptes, et à améliorer ses capacités ou à en tirer parti. Pour ce faire, nous devons disposer de systèmes solides, stables et durables. En 2023, nous nous concentrerons sur la réalisation de progrès importants relativement à la mise en œuvre de nouveaux systèmes financiers et en matière de ressources humaines. Ces systèmes réduiront le fardeau administratif pour les employés, permettront de mieux connaître le rendement financier dans l'ensemble de l'organisme, appuieront la croissance des employés de Travail sécuritaire NB ainsi que garantiront une ressource stable et fiable.

MODIFICATIONS À LA SUITE DE L'EXAMEN DE LA LOI SUR L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL TOUS LES CINQ ANS

Selon la législation du Nouveau-Brunswick, un examen complet de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* doit être effectué à tous les cinq ans. En 2022, nous avons présenté un rapport contenant des recommandations au gouvernement du Nouveau-Brunswick. En plus de modifications aux exigences relatives aux procès-verbaux des comités mixtes d'hygiène et de sécurité ainsi qu'au choix de casques de sécurité sur les chantiers, les recommandations portaient sur des détails d'ordre administratif, comme l'uniformité au niveau de la terminologie, l'utilisation du genre et la grammaire. Le gouvernement a accepté toutes les recommandations et, en 2023, Travail sécuritaire NB offrira des activités de sensibilisation et d'éducation aux travailleurs et aux employeurs.

MODÈLE D'AFFAIRES POUR LA DIVISION DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION / FONDATIONS DE LA TECHNOLOGIE

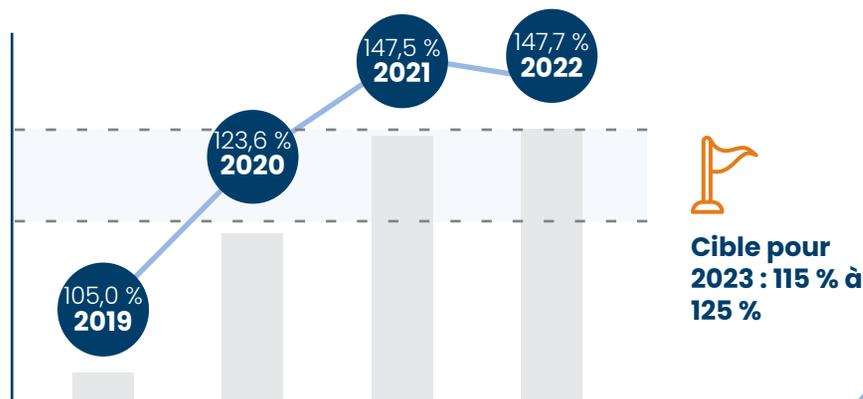
La Division de la technologie de l'information de Travail sécuritaire NB touche tous les aspects de l'organisme. La cybersécurité, la communication, la gestion des données et la protection de la vie privée font partie intégrante de notre travail. En 2023, nous effectuerons un examen détaillé des besoins actuels et prévus. Nous examinerons des plateformes de données modernes qui permettront à l'organisme d'être axé sur des données plus matures et qui offriront des possibilités de croissance pour un travail à plus grande valeur. Nous examinerons les compétences, les processus, la technologie, la formation, les partenariats et les approches en matière de prestation de services. Nous examinerons aussi des plateformes susceptibles de donner une plus grande souplesse et flexibilité à l'organisme, ainsi qu'une meilleure expérience uniforme pour l'utilisateur. Cette initiative, qui s'échelonne sur plusieurs années, comprendra plusieurs projets.

INDICATEUR



NIVEAU DE CAPITALISATION

En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé pour assurer la durabilité, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période de 15 ans. En octobre 2019, Travail sécuritaire NB a établi un niveau de capitalisation cible afin d'atténuer les efforts de fluctuation d'un exercice à un autre. L'excédent prévu d'actif sur le passif permet d'avoir des taux de cotisation plus stables pour les employeurs et une assurance que les fonds seront suffisants pour satisfaire aux prestations des travailleurs blessés en cas de besoin.



« Pour que Travail sécuritaire NB soit un organisme dont les Néo-Brunswickois sont fiers, il ne suffit pas seulement de mettre les points sur les i. Il faut aussi tenir compte du caractère et de l'éthique de travail des personnes qui représentent l'organisme. »

– **Danny Gourdeau**
Agent d'enquête, Travail sécuritaire NB



APERÇU DES INDICATEURS

 GENS	2020	2021	2022	 Cible pour 2023	(Cible pour 2024)
ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS	–	53 %	61 %	65 %	70 %
SATISFACTION DES CLIENTS					
Travailleurs blessés	69,0 %	–	69,3 %	76,0 %	80,0 %
Employeurs	76,0 %	–	76,3 %	78,0 %	80,0 %

 PRÉVENTION	2020	2021	2022	 Cible pour 2023	(Cible pour 2024)
INDICE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ	9,9	-4,9	3,7	Taux de changement positif	Taux de changement positif
POURCENTAGE DE TRAVAILLEURS DONT LA RÉCLAMATION A PRIS FIN					
90 jours (13 semaines)	64,0 %	66,2 %	69,1 %	76,0 %	80,0 %
180 jours (26 semaines)	80,8 %	81,3 %	83,7 %	84,0 %	87,5 %

 INTÉGRITÉ	2020	2021	2022	 Cible pour 2023	(Cible pour 2024)
NIVEAU DE CAPITALISATION	123,6 %	147,5 %	147,7 %	115 % à 125 %	115 % à 125 %

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2021*

(en milliers)

ACTIF	
Espèces et équivalents d'espèces	70 191 \$
Créances et autres	21 083
Placements	1 925 352
Immobilisations	7 564
	2 024 190 \$
PASSIF ET NIVEAU DE CAPITALISATION	
Comptes fournisseurs et frais courus	25 726 \$
Engagements au titre des prestations	1 322 170
Total des engagements	1 347 896
Niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB	639 859
Participations ne donnant pas le contrôle	36 435
	676 294
	2 024 190 \$

QU'EST-CE QUE LA MODERNISATION?

Travail sécuritaire NB a entrepris des démarches échelonnées sur plus de cinq ans en vue de moderniser les processus et les procédures afin de faire de Travail sécuritaire NB un organisme durable et progressif.

La modernisation comprend 18 initiatives portant sur les gens, la prévention et l'intégrité. Ces initiatives englobent 5 programmes et plus de 25 projets.

La modernisation aura entre autres les résultats suivants : un organisme davantage axé sur les données; un modèle de prestation de services en matière de réclamations uniforme et modernisé; des systèmes financiers, de réclamation et de ressources humaines flexibles et orientés vers l'avenir; et des technologies de l'information modernes et efficaces.

Gens
Prévention
Intégrité
Modernisation!

*Les données financières de 2022 seront publiées dès qu'elles seront disponibles.

